

**Province de Québec
MRC de la Vallée-du-Richelieu
Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu**

Règlement numéro 2025-R-339 modifiant le règlement 2024-R-311 concernant la tarification des biens, services et activités de la Municipalité afin de remplacer l'annexe A relatif aux tarifs exigés

ATTENDU QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ., c. F-2.1) permettent à toute municipalité de financer tout ou partie de ses biens, services ou activités au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité et de ses citoyens de fixer un tarif en fonction des bénéfices reçus en imputant directement aux usagers les coûts qu'ils engendrent;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement quant à la tarification des biens et des services et qu'il est opportun d'ajuster différents tarifs;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement numéro 2025-R-339 décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 REMPLACER L'ANNEXE A

L'annexe A, relatif aux tarifs exigés, est remplacé par le suivant :

		Tarification				
		Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières	
Administration générale	Frais administratif	Frais d'administration		12%		
		Intérêts sur comptes en souffrance		10%		
		Épinglette de la Municipalité		10,00 \$		
		Jeux de carte		10,00 \$		
		Sac réutilisable		20,00 \$		
		Photocopie d'un document fourni par un citoyen (couleur ou noir et blanc)		0,50 \$		
		Photocopie pour OBNL		max 25 \$ / année	Les organismes ont droit a des impressions noir et blanc gratuitement s'ils fournissent leur papier (à l'exclusion des envois massifs).	
		Transmission d'une télécopie ou d'un courriel (document numérisé)	Première page		Prix de base: 5 \$	
			Page additionnelle		Document attaché, par page: 0,50\$	
		Réception d'une télécopie ou d'un courriel (document numérisé)	Première page		En fonction des frais de photocopie	
	Page additionnelle					
	Demande d'accès aux documents des organismes publics	Attestations (de vie, de résidence, etc.) assermentées		Gratuit		
		Authentification d'un document		Gratuit		
		Photocopie / page (couleur et noir et blanc)		0,48 \$		
		Copie d'un règlement municipal		0.48 \$ / page, max. 35\$		
		Rapport d'évènement ou d'accident		19,50 \$		
		Liste des contribuables		0.01 \$ / nom		
		Liste des électeurs		0.01 \$ / nom		
		Liste des organismes		gratuit		
		Plan général des rues		4,85 \$		
Recherche verbale ou écrite du compte de taxes pour un contribuable ou production d'une confirmation d'évaluation			Gratuit			
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation pour institution ou agent immobilier pour privé		0.56 \$ / unité d'évaluation (prix pour tous)				
Copie du rapport financier		3,90 \$				
Publicité au journal	Tarif résidant - Page entière	1 parution ¹		105,00 \$	¹ : sous réserve de disponibilité	
		6 parutions ¹ - Sans modification		415,00 \$		
		6 parutions ¹ - Avec modification ²		747,00 \$		
		12 parutions - Sans modification		722,00 \$		
		12 parutions - Avec modification ²		1 300,00 \$		
		1 parution ¹		80,00 \$		

	Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières	
	Tarif résidant - 1/2 page	6 parutions ¹ - Sans modification	310,00 \$	² : Les annonces modifiées doivent être envoyées à la responsable du Journal avant le 25 du mois précédent la parution du journal sans quoi l'annonce du mois précédent sera réaffichée et aucun remboursement ne sera effectué.	
		6 parutions ¹ - Avec modification ²	558,00 \$		
		12 parutions - Sans modification	540,00 \$		
		12 parutions - Avec modification ²	972,00 \$		
	Tarif résidant - 1/4 page	1 parution ¹	55,00 \$		
		6 parutions ¹ - Sans modification	155,00 \$		
		6 parutions ¹ - Avec modification ²	278,00 \$		
		12 parutions - Sans modification	270,00 \$		
		12 parutions - Avec modification ²	486,00 \$		
	Tarif résidant - Carte d'affaires	1 parution ¹	40,00 \$		
		6 parutions ¹ - Sans modification	81,00 \$		
		6 parutions ¹ - Avec modification ²	145,00 \$		
		12 parutions - Sans modification	142,00 \$		
		12 parutions - Avec modification ²	255,00 \$		
	Tarif non résidant - Page entière	1 parution ¹	120,75 \$		
		6 parutions ¹ - Sans modification	477,25 \$		
		6 parutions ¹ - Avec modification ²	859,05 \$		
		12 parutions - Sans modification	830,30 \$		
		12 parutions - Avec modification ²	1 494,55 \$		
	Tarif non résidant - 1/2 page	1 parution ¹	92,00 \$		
		6 parutions ¹ - Sans modification	356,50 \$		
		6 parutions ¹ - Avec modification ²	641,70 \$		
		12 parutions - Sans modification	621,00 \$		
		12 parutions - Avec modification ²	1 117,80 \$		
Tarif non résidant - 1/4 page	1 parution ¹	63,25 \$			
	6 parutions ¹ - Sans modification	178,25 \$			
	6 parutions ¹ - Avec modification ²	320,85 \$			
	12 parutions - Sans modification	310,50 \$			
	12 parutions - Avec modification ²	558,90 \$			
		1 parution ¹	46,00 \$		
		6 parutions ¹ - Sans modification	93,15 \$		

	Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières
Bibliothèque	Tarif non résidant - Carte d'affaires	6 parutions ¹ - Avec modification ²	167,70 \$	
		12 parutions - Sans modification	163,30 \$	
		12 parutions - Avec modification ²	293,95 \$	
	Abonnement résident		Gratuit	
	Abonnement non résident		25 \$ / année	
	Remplacement de carte perdue ou brisée		Gratuit	
	Pénalité de retard		Gratuit	
Livres	Livre perdu / endommagé sévèrement		Livre adulte : 49 \$ Livre jeune: 33 \$ Livre audio: 49,50 \$	La personne responsable de la bibliothèque jugera si le livre doit être remplacé ou réparé et l'usager devra payer les frais applicables.
	Livre endommagé		Livre adulte : 24,50\$ Livre jeune: 15,75\$ Livre audio: 24,75 \$	
Sécurité publique	Intervention du service incendie pour un non-résident du territoire municipal (comprenant les véhicules requis et la main d'oeuvre pour un appel)		750 \$	Tarif pour les 3 premières heures Les heures supplémentaires seront chargées au coût réel de la main d'oeuvre (incluant les équipes d'entraide et spécialisée) et des véhicules sur l'intervention
		Utilisation des véhicules d'intervention (dans tous les autres cas qu'une intervention auprès d'un non-résident du territoire municipal)		Le coût des véhicules représente un frais unique pour une intervention
	Intervention autres qu'un incendie	Camion auto-pompe	300 \$	
		Camion-citerne	300 \$	
		Unité d'urgence	150 \$	
		Embarcation nautique et véhicule remorqueur	300 \$	
		Pick-up seulement	150 \$	
		Frais de la main-d'oeuvre	Coût réel des salaires + 35 %	
	Entraide et équipes spécialisées	Coût réel + frais d'administration		
	Autres services	Licence	20,00 \$	Licence gratuite pour un chien guide ou d'assistance
Médaille perdu		5,00 \$		
Cueillette animal errant (jour/semaine)		80,00 \$		
Cueillette animal errant (soir/fds)		120,00 \$		
Pension par jour		20,00 \$		
Euthanasie chat		50,00 \$		

		Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières
Contrôle animalier	Frais de capture, de garde, d'abandon et de traitement.	Euthanasie Chien 0 et 24 livres		75,00 \$	
		Euthanasie chien 25 à 50 livres		100,00 \$	
		Euthanasie chien 51 à 75 livres		125,00 \$	
		Euthanasie chien 75 livres et plus		150,00 \$	
		Euthanasie petit animal		25,00 \$	
		Incinération		45 \$ / min ou 1 \$ / livre	
		Saisie d'un animal-ordre agent de la paix		80,00 \$	
		Mise en quarantaine-cueillette et transport		120,00 \$	
		Mise en quarantaine-pension et surveillance		40 \$ / jour	
Entretien du réseau routier	Remorquage sur une rue avoisinante ou autre			Frais réel + frais d'administration	
	Coupe de bordure et de trottoir			Coût réel + frais d'administration	
	Coupe de pavage			Coût réel + frais d'administration	
	Bornes de recharge en énergie			1 \$ / heure lors de la recharge	
				1 \$ / heure lorsque la recharge est terminée	
Aqueduc	Raccordement d'une nouvelle entité	Dimension: 3/4 "		Coût réel	Un dépôt sera exigé. Ce dépôt représente le coût évalué par la régie de l'AIBR pour réaliser les travaux.
		Dimension: 1 "		Coût réel	
		Dimension: + 1 "		Coût réel	
	Remplacement d'un compteur d'eau			300,00 \$	
	Réparation d'un compteur d'eau			125,00 \$	
	Déplacer un compteur d'eau			Coût des techniciens requis	75 \$/heure par technicien. C'est la régie de l'AIBR qui gère le personnel requis en fonction de l'ampleur du travail.
	Vérification d'un compteur d'eau			Dépôt de 150 \$	Ce coût sera jumelé aux autres coûts appropriés en cas de dysfonctionnement (remplacement ou réparation) si tel est le cas.
	Localiser une boîte de service			Gratuit	Si introuvable: la machinerie requise pour trouver la boîte de service sera à la charge entière du demandeur.
	Remplacer la tête de boîte de service			100,00 \$	
	Rehausser la boîte de service			125,00 \$	
	Rabaisser la boîte de service			100,00 \$	
Remplacer la boîte de service			800,00 \$		
Remplacer une vanne			130,00 \$		

Transport,
services publics
et voirie

	Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières
	Fixer ou relocaliser le lecteur extérieur		30,00 \$	
	Fermeture ou ouverture d'entrée d'eau		30,00 \$	Coût par opération
	Autres travaux (exemple: installation d'une borne-fontaine)		Coût réel	Un dépôt peut être exigé. Ce dépôt représente le coût évalué par la régie de l'AIBR pour réaliser les travaux. Tarif pour un technicien: 75 \$ / heure.
	Service en dehors des heures ouvrables		200,00 \$	Coût forfaitaire et s'ajoute aux frais habituellement chargés pour l'opération demandée
Égouts	Raccordement d'une nouvelle entité		100 % contribuable	
	Vérification ou déblocage de raccordement ou un employé municipal.		La Municipalité absorbera tous les coûts si la preuve révèle que l'égout municipal est en problème. Une vérification préalable devra être faite par un plombier accrédité	
Bris aux équipements municipaux			Coût réel + frais d'administration	
Éviction	Transport et entreposage des biens		Coût réel des matériaux + coût de la machinerie et de la main-d'œuvre	
Générales	Feuillet de matrice graphique		Frais de photocopie applicable	
	Copie du plan de zonage		Coût réel + frais d'administration	
	Demande de dérogation mineure		600 \$	
	Demande de modification aux règlements d'urbanisme - sans approbation référendaire		850 \$	
	Demande de modification aux règlements d'urbanisme - avec approbation référendaire		1 300 \$	
	Demande de modification au schéma ou RCI		1 000 \$	
	Demande soumise à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble - PAE		1 800 \$	
Lotissement	Pour chaque lot, excluant les rues et parcs cédés à la municipalité		30 \$ / lot pour 5 et moins 100 \$ + 5 \$ / lot pour plus de 5 lots	+ la somme à verser en vertu du règlement de lotissement à titre de parc et espace vert

		Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières
Urbanisme et mise en valeur	Permis et certificats	Construction résidentielle Unifamiliale trifamiliale	Bifamiliale et Plus de 3 logements	100 \$ 100 \$ + 50 par log. 150 \$ + 50 par log.	
		Construction autre que résidentielle		100 \$ + 2 \$ du m ² de superficie brute de plancher (max. total de 450 \$)	
		Bâtiment accessoire		50,00 \$	
		Permis de chenil		100,00 \$	Renouvelable à chaque année
		Rénovation		50 \$ + 3 \$ du 1000 \$ du coût des travaux (max 100 \$)	
		Agrandissement		50 \$ + 3 \$ du 1000 \$ du coût des travaux (max 100 \$)	
		Rénovation autre que résidentiel		50 \$ + 3 \$ du 1000 \$ du coût des travaux (max 200 \$)	
		Agrandissement autre que résidentiel		50 \$ + 2\$ du m ² de superficie brute de plancher de l'agrandissement (max. 300\$)	
		Démolition et déplacement		Bâtiments assujettis au règlement de démolition: 400 \$ Bâtiments non assujettis au règlement de démolition: Bâtiment principal: 100 \$ Bâtiment accessoire: 25\$	En plus du coût du permis, un dépôt de 1000 \$ doit être déposé en garantie afin d'assurer la compensation des dommages peuvent éventuellement être encourus par la municipalité pour tout <u>déplacement</u> de bâtiment sur la voie publique.
		Branchement d'aqueduc et d'égout (installation ou remplacement)		50,00 \$	
		Aménagement d'un ouvrage de captage d'eaux souterraines		50,00 \$	
		Installation septique		50,00 \$	
		Changement d'usage		50,00 \$	
Bâtiment ou usage temporaire		50,00 \$			

Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières
Enseigne permanente ou temporaire (construction, transformation, remplacement, déplacement ou réparation)		50,00 \$	
Travaux d'aménagement en milieu riverain		200,00 \$	
Construction d'un mur de soutènement privé à l'extérieur de la rive		50,00 \$	
Clôture		50,00 \$	
Piscine creusée		50,00 \$	
Piscine hors terre		50,00 \$	
Utilisation de la voie publique		50,00 \$	
Coupe des arbres		50 \$, sauf frêne gratuit	
Travaux de remblai et déblai ou l'aménagement d'un lac artificiel		50,00 \$	
Renouvellement d'un permis ou certificat		Tarif du permis initial	
Demande de modification d'un permis ou certificat assujetti au PIIA ayant déjà fait l'objet d'une résolution du Conseil		50,00 \$	
Permis de colportage		100,00 \$	
Permis de tournages cinématographiques	Permis sans fermeture de rue une demi-journée	200,00 \$	
	Permis sans fermeture de rue une journée	300,00 \$	
	Permis avec fermeture de rue par intermittence (par jour)	450,00 \$	
	Permis avec fermeture de rue partielle ou complète (par jour)	650,00 \$	
	Utilisation des services des employés municipaux ou/et d'équipement municipal	Coût réel ou ceux prévu à d'autres sections du présent règlement	
	Location d'un parc ou espace extérieur municipal	21,74 \$ / heure	
	Tournage dans les édifices municipaux (par jour)	Tarifs de location selon le présent règlement + 15 %	
Vente de garage		25,00 \$	Une vente annuelle de garage sera permise sur l'ensemble du territoire de la Municipalité la première fin de semaine de juin et de septembre de chaque année et ce, sans l'obtention d'un permis préalable à cet effet.

	Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières
Location de salle et équipements	Salle du Conseil pour un résident pour un non résident pour un OSBL pour un employé		100 \$ 150 \$ Gratuit 50 % du coût pour un résident	Le coût est valide pour chaque jour de location
	Location d'équipement (tables et chaises)		Gratuit	Possible uniquement pour les organismes locaux reconnus et les employés
Programmation régulière	Activité au gymnase de l'école St-Denis géré par un bénévole (adulte et enfant)		Session de 4 semaines : 14 \$	Le nombre de semaine par session est déterminé par la Municipalité Le coût des activités est taxable pour les adultes Le coût pour les non-résidents (sauf St-Ours et St-Charles): + 15 % Les remplaçants non-inscrits doivent payer 4 \$ par soir de remplacement
			Session de 8 semaines: 28 \$	
			Session de 10 semaines : 35 \$	
			Session de 12 semaines : 42 \$	
	Vie active		Gratuit	
	Soccer extérieur		U4 30 \$ U6 60 \$ U8-U10-U12-U14 75 \$	Le coût pour les non-résidents (sauf St-Ours et St-Charles): + 15 %
	Activité récréative nécessitant un intervenant externe (tabata, zumba, peinture, etc)		Session de 4 semaines : 36 \$	Le nombre de semaine par session est déterminé par la Municipalité Le coût des activités est taxable pour les adultes Le coût pour les non-résidents (sauf St-Ours et St-Charles) : + 15 % Si du matériel est requis pour dispenser l'activité, des frais de 15 \$ seront chargés en plus du coût de la session.
			Session de 8 semaines: 72\$	
			Session de 10 semaines : 90 \$	
			Session de 12 semaines : 108 \$	
	Activité théorique nécessitant un intervenant externe (cour d'espagnole ou autres)		Session de 4 semaines: 44 \$	
		Session de 8 semaines: 88\$		
		Session de 10 semaines: 110 \$		
		Session de 12 semaines: 122 \$		
Activité récréative enfant nécessitant un intervenant externe (12 ans et moins)		Session de 4 semaines : 32 \$	50% de rabais pour les enfants supplémentaires d'une même famille inscrits à la même activité Le nombre de semaine par session est déterminé par la Municipalité Le coût pour les non-résidents (sauf St-Ours et St-Charles): + 15 %	
		Session de 8 semaines: 64 \$		
		Session de 10 semaines : 80 \$		

	Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières	
Loisirs et culture			Session de 12 semaines : 96 \$		
		Prêts à rester seuls ou Gardien avertis	65,00 \$		
		Autres activités ponctuels	1/10 de 120 % du coût réel par participant		
	Sortie et événement hors programmation	Coût du billet ou de l'accès		Coût réel par participant	Le coût par participant est déterminé selon le type d'évènement ou la capacité de la salle
		Transport		10 \$ par participant	À l'exception des bénéficiaires d'une activité récompense
	Évènements municipaux	Souper méchoui		Adulte : 30 \$ Enfant : 20 \$	
		Souper spaghetti		Adulte : 20 \$ Enfant : 10 \$	
		Location de kiosque lors d'un évènement		20 \$	
		Location d'espace pour vente de nourriture lors d'un évènement		100 \$ par jour	
	Camp de jour	Régulier ou thématique (5 jours/semaine)		1er enfant : 70 / semaine 2e enfant : 60 / semaine 3e enfant : 55 / semaine	
		Régulier ou thématique (4 jours/semaine)		1er enfant : 60 / semaine 2e enfant : 50 / semaine 3e enfant : 45 / semaine	
		Chandail de camps		20 \$	
		Sortie		Entre 25 \$ et 55 \$	Le coût sera déterminé par la compagnie responsable du camp de jour
		Service de garde		35 \$ / semaine par enfant	Frais de retard: 5 \$ / minutes
	Location d'équipement sportif	Dépôt pour équipement sportif		20 \$ par ensemble	Le dépôt sera remboursé au retour de l'équipement seulement si celui-ci est dans le même état que lors du prêt.
	Vente lors	Bière avec ou sans alcool		5,00 \$	
		Bière de microbrasserie		7,00 \$	
Verre de vin ou sangria			6,00 \$		
Prêt à boire			6,00 \$		
Bolsson avec alcool fort			5.50 \$ + 2 \$ par oz d'alcool supplémentaire		

	Bien, service ou activité	Détails	Coût	Notes particulières	
Événement ou activité de la Municipalité	Shooter (1 oz)		3,00 \$		
	Liqueur et eau gazéifiée		2,50 \$		
	Thé, café, chocolat chaud		2,00 \$		
	Jus		1,50 \$		
	Hot dog / grill cheese		2.50 \$ chaque		
	Chips, popcorn, chocolat		3,00 \$		
	Autre		3 x le coût réel, arrondi au dollar le plus élevé		
Autres	Hygiène du milieu	Bac roulant pour les déchets (360 litres)	130,00 \$		
		Bac pour les matières recyclables (360 litres)	130,00 \$	Un bac pour les matières recyclables et un pour les matières organiques est fourni gratuitement pour les nouvelles constructions de bâtiment principal sur un terrain vacant. Ces bacs sont liés à l'immeuble et non au propriétaire. Le coût de remplacement d'un bac devra être assumé par le propriétaire peu importe la raison du remplacement.	
		Bac pour les matières organiques (240 litres)	120,00 \$		
		Roues et essieu	20,00 \$		
		Couvercle de bac - Noir ou bleu - 360 litres	35 \$		
		Couvercle de bac - Noir ou bleu - 240 litres	30 \$		
		Couvercle de bac - Brun - 360 litres	43 \$		
	Couvercle de bac - Brun - 240 litres	33 \$			
	Mariage et union civile (par le maire ou un représentant)	Au bureau municipal		-	
		Dans un autre bâtiment municipal		317,00 \$	
Autre lieu sur le territoire de la municipalité			422,00 \$		

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce 20 janvier 2026.



André Charron, GMA
Directeur général et greffier-trésorier par intérim



Pierre-Luc Archambault
Maire

Avis de motion :	1 décembre 2025
Dépôt du projet de règlement :	1 décembre 2025
Adoption du règlement :	20 janvier 2026
Avis public :	21 janvier 2026
Entrée en vigueur :	21 janvier 2026